



communiqué

Vendredi 17 janvier 2025

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agglomération s'engagent conjointement dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé

Le CLS, un contrat local pour réduire les inégalités en matière de santé sur le territoire

L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agglomération du Grand Annecy annoncent le lancement du Contrat Local de Santé (CLS), un projet d'envergure destiné à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé sur le territoire.

Le CLS est un outil stratégique qui repose sur une collaboration étroite entre l'ARS et la collectivité, permettant de répondre aux besoins spécifiques des populations locales. Il se base sur un diagnostic précis et reflète les dynamiques de coopération entre les différents acteurs du territoire, afin de mettre en place des actions concrètes et ciblées.

Un CLS à l'échelle de l'agglomération

A la suite des échanges entre l'Agglomération et la Ville d'Annecy, l'ARS a confié le portage du CLS au Grand Annecy, garantissant ainsi une coordination et un suivi à l'échelle intercommunale.

Ce projet d'envergure implique une multitude de partenaires locaux : les communes, le Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Annecy, ainsi que le Projet Régional de Santé Mentale (PRSM).

Après le recrutement d'une chargée de coordination en septembre dernier, le premier comité de pilotage s'est déroulé le 8 janvier 2025, réunissant ces acteurs clés pour dresser un premier état des lieux des besoins locaux et des priorités à traiter.

Le CLS se caractérise par un partenariat qui favorise une meilleure coordination entre les différents acteurs locaux.

Contact presse

Florence Moreau | Directrice adjointe de la communication | Tél. 07 61 55 70 69 |
fmoreau@grandannecy.fr www.grandannecy.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes | ars-ara-communication@ars-sante.fr

Le Diagnostic Local de Santé, première étape du CLS

Dès ce début d'année, un Diagnostic local de santé (DLS) sera mené pour établir un état des lieux détaillé du territoire.

Ce diagnostic servira de base pour définir les axes stratégiques du CLS, en particulier dans les domaines suivants : la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins, la santé mentale, la santé environnementale et l'accompagnement médicosocial.

Les prochaines étapes incluront la définition d'objectifs communs, la co-construction d'un plan d'actions à partir des besoins identifiés, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats.

La signature officielle du Contrat Local de Santé est prévue pour la fin de l'année 2025.

Des actions concrètes attendues entre 2026 et 2029

Le Grand Annecy est déjà engagé sur le territoire pour :

- améliorer la qualité de l'air avec la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE),
- favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et locale avec le Projet alimentaire territorial (PAT),
- produire et distribuer une eau potable de qualité.

A partir de 2026, la population du Grand Annecy pourra bénéficier des premières actions portées par le CLS. Ces actions viendront renforcer les mesures déjà existantes.

Contact presse

Florence Moreau | Directrice adjointe de la communication | Tél. 07 61 55 70 69 |
fmoreau@grandannecy.fr www.grandannecy.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes | ars-ara-communication@ars-sante.fr